

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 54 (1918)
Heft: 38-39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

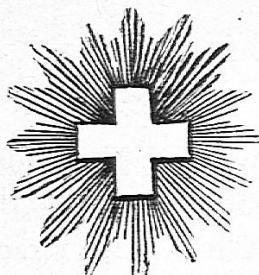
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIV^{me} ANNÉE

N^{os} 38 - 39
Série A



LAUSANNE

5-12 octobre 1918.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Libre-échange intellectuel. — L'école publique américaine. — Revue des idées: Contribution à l'enseignement de l'orthographe. L'utilité de la comparaison. La conscience de la ressemblance et de la différence chez l'enfant. — Questions de langue : Ouvrons le dictionnaire. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — A nos correspondants.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau de la Société pédagogique romande, réuni à Colombier le 14 septembre 1918, sous la présidence de M. Hoffmann, s'est occupé notamment de l'organisation de la séance du Comité central.

Statutairement, cette réunion doit précéder le congrès d'un jour, mais les circonstances ne permettant pas de tenir actuellement notre grande assise romande, le Bureau soumettra sa gestion et ses comptes aux mandataires désignés à cet effet par les sections cantonales et convoque, en conséquence, le Comité central pour le dimanche 27 octobre 1918, à 9 1/2 h. du matin, à Lausanne, bâtiment de l'École Normale.

L'ordre du jour de cette importante réunion est fixé comme suit :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Rapport présidentiel ;
- 3° Rapport du rédacteur de *l'Éducateur* sur la marche du journal ;
- 4° Rapport du gérant ;
- 5° Rapport des vérificateurs de comptes ;
- 6° Rapport spécial sur la situation financière de la société, et mesures nécessitées par cette situation.
- 7° Autres mesures extraordinaires intéressant la direction de la société jusqu'au prochain congrès ;
- 8° Motion Berthoud (rapport du Bureau).

9° Eventuellement : exposé de M. Briod sur la base d'un article intitulé : « Un sujet d'actualité » paru dans l'*Educateur*, année 1917, numéros 32/33.

10° Nomination de la Commission de lecture.

11° Propositions individuelles.

Les points 6, 7 et 9 qui ont fait l'objet des délibérations du Bureau demandent quelques commentaires. La situation financière de notre société est restée normale jusqu'ici. Les mesures de prudence adoptées par le Bureau dans sa séance du 2 décembre 1917 et ratifiées par nos lecteurs, puisque le nombre des abonnés s'est augmenté en 1918, deviennent, toutefois, insuffisantes.

De nouvelles conditions, dues au renchérissement énorme du prix du papier et de la main-d'œuvre, sont certaines pour 1919. D'autre part, s'il était reconnu jusqu'à présent que nous parvenions à boucler nos comptes sans déficit les années où le comité central tient sa séance statutaire, les choses ont actuellement bien changé d'aspect. L'augmentation des frais de transport, plus que doublés aujourd'hui, les horaires restreints ne permettant pas à plusieurs de nos délégués de rentrer chez eux le même jour, une fois la séance terminée, vont grever considérablement notre caisse ; toutes ces circonstances ont engagé le Bureau à demander à M. Jules Cordey, notre dévoué trésorier, de présenter une étude pour une nouvelle orientation de notre système financier.

Concernant la direction future de la Romande (n° 7 de l'ordre du jour), le bureau neuchâtelois est au bénéfice d'un vote unanime du comité central, vote émis en septembre 1918, lui maintenant ses fonctions jusqu'à l'après-guerre. Toutefois, expliquons-nous clairement et franchement. Le Bureau actuel, dont le mandat se termine légalement à la fin de 1918, estime cependant devoir remettre ses pouvoirs au Comité central. Si les sections genevoises, appelées par le tour de roulement à présider notre association, acceptent la succession, nous en serons charmés, avec un seul regret, celui de n'avoir pu mener à bien l'entreprise du Congrès ; chacun nous comprendra si nous disons qu'il n'y a là rien de notre faute. Si, à défaut, le Comité central entend prolonger la délégation neuchâteloise à la tête de la Romande, nous nous inclinons, réclamant seulement beaucoup d'indulgence pour une gestion devenant toujours plus difficile.

L'examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel fait ensuite l'objet d'une étude de M. Briod. Cette question, si vaste et si touffue, n'a pas été toujours bien comprise ou a donné

lieu à quantité de développements passant à côté du sujet. En vue d'éviter cette dispersion, l'*Educateur* du 18 août 1916 a publié un aperçu des points principaux qui pourraient être traités d'une manière fructueuse. Cette base, nécessaire à tous égards, sera complétée en séance du Comité central par un exposé explicatif de notre rédacteur en chef. Avec cet élément, et la sérieuse discussion qui interviendra sans nul doute, nous comptons voir jaillir en pleine lumière ce sujet resté jusqu'ici dans un clair-obscur peu propice à l'élaboration d'un rapport général.

W. BRANDT.

Note de la Rédaction. — Deux jours après la séance dont on vient de lire le compte rendu, la gérance de l'*Educateur* a reçu de l'imprimerie de notre journal une lettre dénonçant l'arrangement conclu pour 1918. Le prix réclamé pour 1919 est si énorme (plus du triple du prix d'avant-guerre) que la question d'existence va se poser au Comité central. Il est donc probable que la majeure partie de la séance de ce comité sera consacrée à arrêter les dispositions que la situation nécessite, et il est douteux que le débat pédagogique qui, en l'absence d'un congrès, avait été prévu, puisse avoir lieu.

LIBRE-ÉCHANGE INTELLECTUEL

On sait l'intérêt tout nouveau que les événements ont donné aux choses des Etats-Unis pour un Européen qui observe et réfléchit. La grande nation, que nous supposions absorbée tout entière par son activité matérielle, nous apparaît aujourd'hui auréolée d'idéalisme, dans le joyeux sacrifice qu'elle fait de ses biens et de ses vies sur l'autel de la liberté du monde. Un fait surtout nous émeut et nous fascine ; une question monte à nos lèvres : A quelles sources le peuple américain a-t-il puisé cette magnifique conception du devoir civique qui lui permet de consentir sans murmures à toutes les restrictions que lui imposent ses sentiments de solidarité à l'égard de ses alliés ? Et surtout, comment en est-il venu à faire bénéficier des mêmes sentiments les neutres eux-mêmes, et notre petite Suisse en particulier, qui souffre d'une guerre dont elle n'est point responsable ?

Dans toute œuvre collective, il y a un ressort collectif qui agit, une cause générale à laquelle il faut faire remonter la source des effets qu'elle produit. A l'altruisme américain, qui contraste avec tant d'égoïsme qui s'affiche ailleurs, on trouve deux causes originelles bien définies : l'une est la tradition chrétienne, d'une élévation si remarquable, qui a subsisté vivante depuis l'arrivée des Pères pèlerins à la Nouvelle-Angleterre ; l'autre est l'école publique des Etats-Unis. Si la première de ces causes n'est pas du ressort de notre journal, il est par contre de notre devoir d'étudier de près la seconde. Les Etats-Unis ne sont pas pour nous une nation quelconque. Aucun pays de l'univers n'est plus près de nous, en dépit de l'Océan qui nous sépare, par son organisation politique, par son

sens démocratique, par cette diversité dans l'unité qui fait son originalité et sa force.

Au moment où nous devons soumettre à un examen approfondi tout notre système d'éducation, afin de tirer de l'heure présente les multiples leçons qu'elle comporte, il y a pour nous un intérêt évident à être renseignés sur l'école américaine, son programme et ses moyens d'action. Grâce à l'obligeant intermédiaire du *Committee on public information of the United States of America*, qui a ouvert, à Berne, un bureau destiné à multiplier les relations d'idées entre notre pays et la grande république, nous sommes à même d'offrir aux lecteurs de l'*Educateur* des articles de première main, écrits à l'intention de notre journal par des hommes d'école américains particulièrement en vue. Celui que nous donnons ci-dessous est dû à la plume autorisée de M. le prof. Fairclough, de l'Université de Stanford en Californie; en sa qualité de membre du comité de la Croix-Rouge américaine, M. Fairclough séjourne actuellement en Suisse. Nous lui exprimons notre vive reconnaissance pour sa très précieuse collaboration.

Ajoutons que, sur la demande de Mme Whitehouse, qui dirige à Berne le Bureau du *Committee on public information*, nous avons transmis à ce bureau divers articles parus dans l'*Educateur*, destinés à être reproduits ou résumés dans des revues d'éducation des Etats-Unis.

ERNEST BRIOD.

L'ÉCOLE PUBLIQUE AMÉRICAINE

Une bonne école publique est, pour l'Amérique, la première condition du progrès et le meilleur moyen d'assurer son succès dans le monde. Tel est le principe dont publicistes et politiciens des Etats-Unis ont fait un article de foi. Si le peuple doit se gouverner lui-même, il faut qu'il y soit préparé par l'école, car aucune démocratie ne saurait subsister si le « démos » n'est pas apte à prendre la place réservée autrefois à une caste supérieure. Si tout citoyen d'une république est roi, il doit être préparé pour les fonctions royales.

C'est ce que le peuple des Etats-Unis comprend et c'est la raison pour laquelle il est, de cœur et d'âme, dévoué à la cause de l'éducation. Cela est clairement démontré, non seulement par les sacrifices considérables consentis pour les écoles et par l'empressement avec lequel les contributions publiques votées à cet effet sont acceptées par la population, mais encore par l'intérêt que chacun porte aux nominations scolaires, par les nombreuses conférences données au public sur des questions d'éducation, par les multiples

expositions de travaux d'écoliers, par les discussions fréquentes que soulèvent les questions scolaires dans le public et dans la presse et le rôle prépondérant qu'elles jouent dans les campagnes électorales. Et les degrés inférieurs de l'école ne sont pas seuls à bénéficier de cet intérêt. Il se manifeste tout aussi vif à propos de l'érection, dans les centres peuplés, de magnifiques écoles secondaires, d'académies, de collèges et d'universités. Il est de fait que nulle part ailleurs les avantages de l'instruction ne sont plus libéralement offerts et plus avidement recherchés, au point que l'on peut dire que l'intérêt public pour l'éducation, intérêt poussé jusqu'à l'enthousiasme, est une des caractéristiques du peuple américain.

On pourrait croire qu'un tel sentiment aurait pour conséquence de centraliser entre les mains du gouvernement des Etats-Unis le contrôle suprême de l'instruction publique; et pourtant, tel n'est pas le cas. Il est vrai qu'il existe un Bureau de l'Education publique, qui n'est d'ailleurs qu'une subdivision du Département de l'Intérieur; mais les fonctions de ce bureau ne dépassent guère celles d'un conseiller en ces matières. De temps à autre, le gouvernement central a donné une impulsion à l'école des divers Etats par de généreuses concessions de terrains, par l'encouragement de l'instruction primaire, des écoles d'agriculture ou de celles d'arts mécaniques. Les écoles publiques ne sont nullement créées, organisées et contrôlées par le gouvernement fédéral, mais bien par celui de chacun des Etats de l'Union. Comme ceux-ci sont au nombre de 48, on comprendra sans peine que le problème de l'éducation publique ait reçu, dans une république si vaste, des solutions diverses. Et pourtant l'école américaine a atteint un degré remarquable d'unité dans son organisation et dans ses méthodes; cela est dû, partiellement, au développement historique du pays, les Etats organisés les premiers servant naturellement de modèles pour ceux d'origine plus récente; et cela est dû aussi au prestige dont jouissent les institutions scolaires de certaines métropoles telles que New-York, Boston et Chicago. D'ailleurs, il est certain que l'autorité centrale gagnera en influence avec le temps, car elle est souvent appelée à des enquêtes scolaires dans les différents

Etats, et ses rapports constituent déjà une source d'information de premier ordre dans ce domaine spécial.

Le degré de perfection des institutions scolaires varie donc d'un Etat à l'autre suivant que sa population est riche ou pauvre ou qu'elle est dense ou clairsemée. Mais partout les écoles publiques sont en général conformes au type adopté à l'origine dans la Nouvelle-Angleterre; elles sont gratuites pour tous les habitants et, dans presque tous les Etats, obligatoires pour les enfants d'un certain âge. Même dans les endroits isolés, il n'est guère de maison qui ne soit à la portée d'une école, et dans certains cas le transport des écoliers a lieu aux frais de l'Etat. Si le nombre des illettrés est encore trop considérable, cela est dû, en partie, aux conditions spéciales dans lesquelles vivent les populations nègres et indiennes du Sud et de l'Ouest, mais surtout à l'immigration d'illettrés. Même en tenant compte de ces éléments, la proportion des illettrés n'était aux Etats-Unis que de 7,7 % en 1910, alors qu'elle se montait à 11 % au Canada en 1911, à 12,7 % en Belgique et à 14,1 % en France en 1906, à 18,7 % en Autriche, à 31,1 % en Italie, à 58,7 % en Espagne et à 70,7 % au Mexique. De tous les Etats de l'Union, c'est la Louisiane qui renferme le plus grand nombre d'illettrés, soit 29 %, tandis que l'Etat de Iowa tient la tête avec 1,7 % seulement.

Toutes les écoles publiques sont entretenues par un système spécial de taxes locales; lorsque le montant de ces taxes ne suffit pas aux besoins, un subside est accordé par l'Etat, à la condition, toutefois, qu'un minimum de résultats obligatoires ait été obtenu sans son aide. Chaque Etat de l'Union a son Département de l'Education, qui pourvoit à la préparation de maîtres qualifiés, inspecte les écoles des divers ordres et élabore les règlements scolaires fondamentaux. Dans toutes les circonscriptions où le nombre des élèves est suffisant, l'école primaire comprend huit classes d'âge, auxquelles viennent s'ajouter, dans les villes, de nombreux jardins d'enfants pour les tout petits et des classes complémentaires du soir pour les jeunes gens.

* * *

Au nombre des expériences scolaires les plus intéressantes qui

ont été tentées en Amérique pendant ces dernières années, il faut citer le *système de Gary*. C'est le nom d'une ville bien connue, située à peu de distance de Chicago; elle est célèbre par ses fonderies d'acier et renferme une population industrielle très nombreuse. Le développement rapide de cette ville eut pour conséquence une surpopulation des écoles; pour parer aux inconvénients qui en résultaient, on décida de répartir les élèves en deux groupes, à chacun desquels une moitié de la journée scolaire fut réservée. On installa des ateliers pourvus d'un matériel varié; les élèves qui avaient consacré la matinée à l'étude usuelle en classe étaient initiés l'après-midi à divers travaux manuels, tandis que ceux qui avaient passé la matinée dans les ateliers allaient en classe l'après-midi.

Le succès de cette expérience fut des plus complets et conduisit à un développement des principes mis en œuvre par elle. Il est vrai qu'au début on se heurta à une certaine opposition de la part des organisations ouvrières, dont les membres craignaient que les autorités scolaires de Gary ne cherchent à établir une distinction entre les enfants des riches et ceux des pauvres et n'en viennent à cristalliser la société en classes séparées par des parois étanches. On croyait voir, dans ce nouveau programme scolaire, celui d'une école pour les pauvres gens, qui seraient ainsi privés des avantages culturels départis aux riches. A l'heure actuelle, cette opposition a fait place à une approbation générale, car, en dépit d'une certaine augmentation des dépenses scolaires, la ville de Gary pourvoit ainsi à l'instruction d'une double escouade d'élèves dans le même bâtiment. De plus, grâce à la variété de leurs occupations, les enfants apportent à l'étude un intérêt infiniment plus grand, bien qu'ils demeurent chaque jour sous surveillance pendant un temps plus long, ce qui a du reste l'avantage de les préserver des dangers des heures oisives et de la contamination d'un entourage qui n'est pas toujours exempt de vice.

Les hommes d'école des diverses parties du pays ont bien vite compris toute la valeur de cette expérience, qui a servi de modèle à la réorganisation des écoles de nombreuses grandes villes. C'est le cas de New-York, qui adopta en 1915 un plan d'études double

(*duplicate school-plan*), déjà en usage dans 30 écoles, tandis que 106 autres sont en train d'être réorganisées sur une base analogue ; ce projet exigera une dépense supplémentaire de plus de cinquante millions de dollars. Il est intéressant de noter que cette question fut le cheval de bataille des dernières élections communales à New-York.

A côté des écoles publiques existent un grand nombre d'institutions privées. La majorité d'entre elles ont été établies sous les auspices de diverses organisations religieuses, dont les écoles officielles, au programme desquelles l'enseignement religieux ne figure pas, ne satisfont pas les besoins spéciaux. Aucune de ces institutions, si bien comprises qu'elles soient, ne peut prétendre à la moindre parcelle des deniers publics ; car les différents Etats de l'Union, d'accord en cela avec l'esprit de la constitution fédérale, refusent toute reconnaissance officielle aux diverses organisations religieuses qui existent dans leur sein.

Au cours des dernières années, un certain nombre de corporations disposant de capitaux considérables ont commencé à jouer un rôle important dans l'avancement de la cause de l'éducation populaire. C'est ainsi qu'en 1903 fut fondé à New-York le *General Education Board*, dans le but de « favoriser le progrès de l'éducation dans les Etats-Unis sans distinction de race, de sexe ou de croyance, et surtout de faire contribuer l'initiative privée à ce progrès et d'en centraliser les efforts par une organisation systématique. » Cette institution, ainsi que la fondation Carnegie pour le progrès de l'enseignement (*Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching*), l'Association nationale pour la diffusion de l'instruction (*National Society for Broader Education*) et d'autres de même importance, jouera vraisemblablement un rôle éminent dans le développement futur des institutions scolaires américaines.

Comme en d'autres pays, les écoles secondaires des Etats-Unis mènent les élèves des classes primaires au gymnase et à l'Université. On en trouve dans tous les centres populeux, et même dans de nombreuses contrées agricoles. Les plus récentes d'entre elles sont munies de bibliothèques modèles et de laboratoires installés selon

les données les plus modernes. Dans la plupart de ces écoles, on voue une attention particulière aux élèves qui témoignent de dispositions spéciales pour une vocation déterminée; et l'on a d'autant plus de raisons de le faire que la grande majorité de ces élèves ne poursuivront pas leurs études à l'Université. Il importe donc que leur instruction secondaire, tout en étant aussi complète que possible, les prépare à embrasser une profession. On a même créé récemment un *Junior College*, qui prolonge de deux années les études secondaires ainsi comprises, et permet aux élèves qui vont à l'Université de s'y vouer d'emblée aux études supérieures très spécialisées.

Il faudrait mentionner encore les nombreuses écoles normales qui, tout en faisant bénéficier leurs élèves d'études secondaires générales, les préparent en vue de l'enseignement. Si nous ajoutons encore à cette liste les écoles de réforme, les institutions pour élèves sourds-muets, aveugles et faibles d'esprit, ainsi que les nombreuses écoles de métiers et technicums, nous aurons une notion de l'intelligence qui préside au système américain des écoles publiques. Et si enfin nous rappelons que dans chaque Etat de l'Union se trouvent des établissements supérieurs d'éducation, des collèges, des académies, des écoles professionnelles et des universités, et que nombreux sont les établissements de ce genre qui dispensent leur enseignement gratuitement à tous les jeunes gens et à toutes les jeunes filles dont les dons intellectuels justifient cette faveur, nous ne pourrions nous empêcher d'être frappés du fait que, loin d'être les esclaves d'un matérialisme sordide, les Américains du Nord respirent une atmosphère d'idéalisme élevé et témoignent d'un zèle que l'on pourrait qualifier de religieux pour la science et le progrès intellectuel et moral de l'humanité.

H. RUSHTON FAIRCLOUGH.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Dans un prochain numéro, nous publierons un article de M. Angelo Patri, qui dirige à New-York un groupe scolaire organisé selon le système de Gary.

REVUE DES IDÉES

Contribution à l'enseignement de l'orthographe. — Les conférences de districts du canton de Neuchâtel ont entendu la lecture d'un travail de

M. l'inspecteur Latour, travail que son auteur a intitulé trop modestement : *Modeste contribution à l'enseignement de l'orthographe*. Il s'agit, en effet, de la synthèse de recherches ayant porté sur 1607 dictées et 1611 compositions faites dans les examens de sortie des écoles neuchâteloises du printemps dernier. Les résultats de cette enquête confirment dans leurs grandes lignes ceux d'autres investigations de même nature. La plupart des fautes constatées, soit environ le 65 %, sont des fautes de grammaire ; cela seul suffirait à condamner le grief que l'on veut faire à la méthode phonétique, employée pour apprendre à lire, d'être responsable des déficits orthographiques. Si les fautes de grammaire dérivent pour la plupart d'un manque de raisonnement, celles d'usage sont certainement l'effet d'un manque d'attention. C'est ce qui conduit M. Latour à recommander la culture de l'effort personnel, en exigeant de l'élève qu'il trouve lui-même sa faute, et en concentrant l'attention sur un très petit nombre de difficultés à la fois.

« Nos méthodes d'enseignement, dit-il, sont généralement des méthodes de dispersion de l'attention. Les travaux écrits sont trop longs et les difficultés à vaincre sont trop nombreuses. Comment un petit cerveau d'enfant pourrait-il emmagasiner tant de choses à la fois ? Aussi les dictées émaillées de fautes sont-elles inefficaces au premier chef, malgré l'opinion d'une quantité de personnes qui attribuent leur bonne orthographe à la multitude de dictées faites à l'école. »

On ne saurait mieux dire.

L'utilité de la comparaison. — Un collaborateur de *l'Ecole et la Vie*, M. A. Buathier, souligne comme suit l'importance de la comparaison comme moyen d'éducation de l'esprit :

« Une des forces de l'esprit qui ont fait s'accomplir de grands progrès dans le monde c'est bien, certes, la disposition qu'a l'homme d'établir des *comparaisons*. Dans tous les domaines de l'esprit humain, dans les sciences, dans la littérature, dans les arts, dans la technique, dans la didactique, la faculté de comparaison ouvre à celui qui sait voir et réfléchir des perspectives nouvelles et souvent fécondes. Je m'étonne qu'en pédagogie nous laissions de côté une force aussi grande. A chaque instant, dans nos leçons, dans nos causeries, dans nos exemples, dans nos exercices, nous avons à faire des comparaisons : comparaisons d'objets, d'animaux, de personnes, de formes, de grandeurs, d'actes, d'appétitudes, de caractères ; comparaisons de scènes, de tableaux, de paysages, en différents temps et en différents lieux ; comparaisons en géographie, de montagnes, de plaines, de villes, de provinces, d'usages, de coutumes ; comparaisons en histoire, de rois, de ministres, de capitaines, d'époques, etc.... Donner à l'enfant l'habitude d'apprendre à comparer, c'est le mettre à même d'acquérir, souvent par lui-même, facilement et rapidement, un grand nombre d'idées. »

La conscience de la ressemblance et de la différence chez l'enfant. — A propos de la citation qui précède, on peut se demander jusqu'à quel point l'enfant est apte à saisir les ressemblances et les différences d'objets ou de phénomènes qui ne sont pas nécessairement de même nature. Plus les termes de la comparaison sont dissemblables, plus la nature de leurs rapports devient

abstraite. La comparaison devient ainsi un test de premier ordre pour déterminer la faculté d'abstraction d'un enfant. C'est une expérience de ce genre que relate M. le prof. Ed. Claparède dans le dernier volume des *Archives de psychologie*. Il a invité des élèves d'âges divers à établir les ressemblances existant entre une abeille et les êtres, objets ou faits suivants : une guêpe, une mouche, un oiseau, un lapin, une pierre et un accident de voiture. Qu'on ne rie pas : ainsi que l'explique notre savant confrère, aucune de ces questions n'est absurde ni insoluble. Une abeille et une pierre sont toutes deux des corps solides, des objets visibles, ont un certain poids, etc. L'abeille et l'accident de voiture sont des phénomènes, des objets de conscience, se rencontrent sur notre planète, etc. Inutile de dire qu'aucun enfant n'a trouvé ces derniers rapports !

Par cette expérience, M. Claparède voulait éclaircir un problème psychologique très ancien : d'une part l'enfant semble plus apte à saisir les différences que les ressemblances ; d'autre part, il est certaines analogies qu'il saisit dès l'âge le plus tendre, puisque, encore un bébé, il appelle d'abord toutes les femmes *maman* et tous les messieurs *papa*, et qu'il manifeste le même effroi à la rencontre de tous les chiens si l'un de ces animaux l'a effrayé quelque jour. Y a-t-il contradiction entre ces faits ? si oui, comment s'explique cette contradiction ?

Il semble résulter de l'étude à laquelle cette question donne lieu, qu'il nous faut apporter quelque tempérament à l'affirmation des logiciens que l'esprit va *du particulier au général*. Cela est vrai surtout dans la généralisation consciente, que l'élève est souvent inapte à opérer. Une fillette de sept ans répondait que l'oiseau ressemble à l'abeille « parce qu'il est un peu jaune ». Par oiseau, elle se représentait un canari. C'est ainsi que souvent, l'enfant nous fait des réponses erronées parce que ses concepts sont restés individuels. Il ne suffit pas d'inviter l'élève à comparer des objets qui offrent *pour nous*, des différences ou des ressemblances ; il faut que le besoin de comparaison s'impose à l'enfant. Sinon nous risquons de le faire parler dans le vide.

QUESTIONS DE LANGUE

Ouvrons le dictionnaire.

— Il faut cuire aujourd'hui des côtes de bette. — Comment ? — J'ai dit : il faut cuire des côtes de *bette*. — Mais, vous vous trompez, sans doute, vous voulez dire qu'il faut cuire des côtes de *blette*.

— Cette eau est *acidule*. — Pardon, cette eau est *acidulée*.

— Madame, votre *catogan* est mal fait. — Impertinent, si c'est de mon *cadogan* que vous voulez parler, adressez votre plainte au coiffeur.

— Ces ouvriers procèdent au *dessallement*. — A la *dessallaison*, devriez-vous dire....

Et nous pourrions multiplier les exemples.

Il y en a, mais si peu, dans le vocabulaire en usage dans les écoles de la Suisse romande. On y trouve *bette*, avec la mention en petites italiques : vulgairement *blette*, et c'est à peine si l'on y prend garde. Cependant, les doublets qui

sont dans les lexiques scolaires engagent la responsabilité du maître et des élèves, responsabilité qu'ils n'ont pas pour la grande quantité d'autres mots impossibles à grouper dans le petit espace réservé au recueil. C'est là un point sur lequel il convient de s'arrêter un instant.

On se plaint amèrement, depuis plusieurs générations, de la pauvreté du vocabulaire français, bien que les exercices de style et d'orthographe fassent l'objet de tous les soins des membres du corps enseignant appelés à se mouvoir dans les limites d'un programme officiel.

Nous croyons que le vocabulaire français est suffisamment riche pour que les idées, qu'il importe d'ailleurs d'exprimer avec concision, puissent s'y mouvoir à l'aise, mais il ne faut pas être arrêté à chaque instant par des difficultés qui n'en sont pas et qui font perdre beaucoup de temps, qui faussent même l'esprit.

En somme, voici où nous voulons en venir. Il y a dans la langue française des milliers de mots qui prennent deux formes. Il y en a des milliers qui peuvent s'écrire de deux façons. Cela sans que personne ait le droit d'y contredire, puisque c'est le dictionnaire, cette arche sainte du langage, qui donne cette faculté. Seulement, on n'ouvre pas assez le dictionnaire, on le consulte dans des cas embarrassants, non pas pour prévenir une querelle, une discussion, mais pour la clore après des explications laborieuses et contradictoires.

Notre langue est moins militarisée peut-être que d'aucuns ne se l'imaginent. Pourquoi nous soumettre à un drill qui n'aurait d'autre résultat que de pousser à l'arrogance ceux qui se vanteraient de le pratiquer dans toutes les règles de l'art ? Déjà le mal nous a si bien pris que les meilleurs d'entre nous croient de bonne foi qu'il faut être de plus en plus impitoyable dans la correction du style et de l'orthographe. Ils oublient que la lettre tue, que l'esprit vivifie. Aujourd'hui, partout, dans les quotidiens, dans les périodiques, dans les manuscrits, les erreurs de langue et d'orthographe foisonnent. Nous pourrions en dresser un tableau impressionnant. De nouveaux mots voient le jour, qui se soucient de l'étymologie comme de Colin-Tampon ; des formes enfantines, qu'aucun instituteur ne tolérerait dans la composition d'un de ses élèves, s'étalent au-dessus de la signature de quelques privilégiés des belles-lettres. Pour y voir le verbe et quelquefois comprendre l'idée c'est en vain qu'on s'arme d'une loupe. Soyons logiques, et puisque, pour les intellectuels, les rigueurs de la critique s'atténuent, n'apportons pas un zèle trop vif à marquer les fautes à de pauvres bambins qui les font, non pas par dilettantisme, mais le plus souvent par étourderie et aussi parce que dans leur petite tête l'analogie de forme s'est brusquement présentée, parce qu'ils ont déduit *complete* de *muette*, et *muète* de *discrète*, avec un clair bon sens que le dressage, auquel ils sont rétifs, ne parvient pas à étouffer.

Nous avons été fort surpris, en nous livrant au dépouillement du dictionnaire, du nombre relativement très grand des mots au sujet desquels un débat oiseux peut s'élever, et s'élève, nous en avons des preuves. Les deux ou trois exemples placés en tête de cet article, qui n'est qu'une indication, feront comprendre de quoi il s'agit : Un petit dictionnaire, à côté du grand, qui grouperait tous les mots, en tout cas les plus usuels, dotés de deux formes, voire de trois, et de deux orthographe facultatives, couperait court à toute contestation, pour le

plus grand bien des deux parties. Il est désagréable, parfois dangereux d'avoir raison ; l'amour-propre supporte mal ses blessures. Prévenir vaut mieux que guérir. Comme nous nous référons absolument aux faits et que nous n'avons pas une doctrine à exposer, on conviendra que ces lignes peuvent avoir une portée pratique. Elles ne seront pas inutiles si leur premier effet est d'engager ceux qui ne le font pas encore à ouvrir leur dictionnaire avant de résoudre une difficulté lexicographique.

L. MOGEON.

CHRONIQUE VAUDOISE

**** A propos de la gestion cantonale en 1917.** — La sous-commission pour le département de l'Instruction publique (MM. A. Milliquet et A. Sutter, rapporteurs) invite le Conseil d'Etat à faire donner, *dans toutes les classes du canton*, par des spécialistes, médecins ou hygiénistes, quelques leçons consacrées particulièrement à signaler les dangers de l'usage de l'alcool, au point de vue scientifique, et à faire développer par le personnel enseignant dans le sens d'un enseignement antialcoolique proprement dit, le chiffre IV de la 3^e année du Plan d'études (les boissons).

Le Conseil d'Etat répond qu'il ne lui est pas possible d'entrer dans les vues de la commission, pour la réalisation desquelles il faudrait au moins deux fonctionnaires nouveaux, dont ce serait l'unique occupation. De plus, il arriverait qu'après des leçons spéciales d'antialcoolisme on ne manquerait pas d'en demander sur l'abus du tabac, sur la tuberculose, sur l'hygiène sexuelle, etc. Enfin, en introduisant constamment dans les classes des spécialistes qui leur seraient étrangers, on compromettrait l'enseignement régulier des branches du programme et l'on diminuerait aux yeux des élèves l'autorité du maître.

Nous pensons que le Conseil d'Etat a raison et nous ajouterons que le corps enseignant vaudois, consulté à ce sujet dans les conférences officielles de district, en 1916, a, dans sa très grande majorité, estimé que l'enseignement antialcoolique — tout comme celui de la morale — pouvait se donner incidemment, à l'occasion des leçons de sciences naturelles, de géographie, d'histoire, même d'arithmétique et qu'il n'y avait pas lieu d'envisager l'institution de leçons spéciales sur les dangers de l'abus de l'alcool.

Et ces dangers peuvent être mis en évidence sans l'intervention de « spécialistes » et sans tout l'appareil scientifique.

La dite commission croit devoir encore inviter le Conseil d'Etat à recommander à tous les instituteurs de n'enseigner à leurs élèves que des choses dont ces derniers puissent comprendre la vérité, d'éviter le contradictoire et l'incompréhensible...

Nous pourrions demander, comme Pilate : Qu'est-ce que la vérité ? Qui peut se vanter de la posséder ?... Nous enseignons les matières du programme de l'école primaire. Pour certains de nos élèves, il s'y trouve certainement beaucoup de choses incompréhensibles ; il s'en rencontre même quelques-unes pour ceux qui sont les mieux doués (par exemple l'histoire de Samson). Nous n'y sommes pour rien. Ce que nous pouvons faire, et ce que nous faisons certainement, c'est de

nous mettre constamment à la portée des jeunes intelligences qui nous sont confiées.

Enfin, « pour améliorer la culture intellectuelle du corps enseignant primaire et le sortir de l'état de médiocrité où il semble se complaire », M. A. Sutter suggère l'idée d'un concours que l'Etat ouvrirait chaque année sur un sujet d'éducation et auquel il convierait tous les instituteurs.

Mon Dieu! nous ne sommes pas des aigles, c'est entendu — encore que quelques-uns d'entre nous aient su, tout comme d'autres, conquérir leurs grades universitaires — et nous convenons volontiers que nous avons encore à apprendre. Mais dire que nous nous complaisons dans la médiocrité, c'est nous faire une injure toute gratuite. MM. de la sous-commission de gestion, si certains des nôtres faisaient partie de l'autorité législative, si nous touchions de gros traitements, peut-être auriez-vous de notre « culture » une meilleure opinion. Malheureusement, la loi nous défend de siéger au Grand Conseil et, quant aux traitements, nous n'avons pas encore pris l'habitude, pour nous les faire augmenter, d'adresser des ultimatums au Gouvernement.

A. R.

*** **Ecoles normales.** — A la suite des examens de la session d'automne, Milles Madeleine Bourl'honne, de Mauraz, Yvonne Bovet, de Fleurier, Jeanne Kirschmann, d'Echichens, Antoinette Mabile, de Baulmes, Marguerite Séchaud, de Sullens, MM. Jean Corthésy, de Dompierre, et Georges Golay, du Lieu, ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

*** **Questions de logement.** — Nous attirons l'attention de ceux de nos collègues qui se proposeraient de s'inscrire pour les postes vacants de *Lutry* et *Villeneuve*, sur le fait qu'une indemnité de logement de fr. 350 nous paraît insuffisante pour la première de ces villes, et qu'il y aurait lieu de faire préciser ce que les autorités de la seconde entendent par *indemnité équitable*, formule extrêmement vague dont pourrait pâtir celui qui sera nommé. A. R.

*** **La cherté de la vie.** — Le Comité central de S. P. V., d'entente avec le Comité de la Société vaudoise des maîtres secondaires, a adressé au Département de l'Instruction publique une demande d'allocation pour renchérissement de la vie. A. R.

Instituteurs-directeurs. — On nous prie de publier le communiqué suivant :

Le Comité de l'Association des instituteurs directeurs de sociétés chorales a pris acte, dans sa séance du 28 septembre, du communiqué du Comité de la S. P. V., paru dans l'*Educateur* du 21 septembre. Il consent, par gain de paix, à se charger dorénavant de tout ce qui concerne les intérêts de ses membres. Il se permet toutefois de regretter que le dit comité, après avoir revendiqué le droit exclusif de s'occuper de cette question, ait abouti, après une année, à un simple désistement de sa part.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. — Section des Messieurs. — Grande affluence à notre séance de rentrée du 19 septembre. M. Léon Favre, remplaçant M. Duvillard,

excusé, préside. Il rappelle tout d'abord la mémoire d'un jeune collègue de cœur et de caractère, Georges Molland, victime de l'épidémie de grippe, pendant ces dernières vacances qu'il donnait à notre armée. Sûr et dévoué, Molland avait les qualités qui sont le présage d'une heureuse carrière. On comprendra notre perte.

Les élections municipales de juillet dernier donnent l'occasion à M. Léon Favre de féliciter les collègues élus maires ou adjoints (il y en a quatre ; ce sont : MM. Bron, Déruaz, Ferrand et M. Stœssel) et de battre en brèche la loi des incompatibilités qui prive le corps enseignant d'une représentation équitable au sein du Grand Conseil.

L'adhésion de l'U. I. P. G. à la ligue du personnel à traitement fixe et au cartel économique que constitue l'union de celle-ci aux syndicats ouvriers de Genève a rallié toutes les tendances ; c'est un heureux résultat que nous soulignons ici et qui présage une action économique féconde.

Sur une demande commune des associations de fonctionnaires cantonaux, le Conseil d'Etat vient d'élaborer un projet d'allocation renvoyé par le Grand Conseil à l'étude d'une commission. Ce projet prévoit une indemnité de renchérissement de la vie de 500 francs par fonctionnaire et de 100 fr. par enfant au-dessous de 18 ans. (Nous demandions 600 et 120 fr.)

Les efforts de l'U. I. P. G. pour améliorer la situation matérielle des jeunes maîtres n'ont pas été vains. Le Département de l'Instruction publique et les communes ont bien voulu admettre que toute classe stable doit être dirigée par un régent. Les derniers postes occupés par des sous-régents ont été transformés sur notre demande. Ainsi cesse, grâce à la bienveillance du chef actuel du Département, une exploitation des jeunes fonctionnaires dont le corps enseignant a souffert dès la fondation de l'école primaire gratuite.

L'ordre du jour de cette séance de rentrée portait encore la lecture d'un travail de MM. Ducor et Laravoire sur « Les problèmes que la guerre pose à l'Ecole primaire ». La discussion de ce travail est fixée au 3 octobre. Nous la résumerons pour *l'Educateur*.

E. L.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Allocations de renchérissement. — Donnant suite à la demande de la Société pédagogique neuchâteloise (publiée dans le dernier numéro de *l'Educateur*), le Conseil d'Etat a pris, en date du 16 septembre, un arrêté fixant la participation de l'Etat au paiement d'indemnités de renchérissement pour le 2^e semestre de 1918.

Nous citons les principaux points de cet arrêté :

Le Conseil d'Etat, vu diverses requêtes sollicitant l'allocation d'indemnités de renchérissement de la vie en faveur du personnel enseignant des écoles communales, considérant que malgré le relèvement de tous les traitements du corps enseignant, à partir du 1^{er} janvier 1918, l'augmentation constante et progressive du prix de l'existence justifie les demandes d'octroi d'indemnités de renchérissement pour le second semestre de l'an courant, arrête :

Les communes qui accorderont à leur personnel enseignant des indemnités de

renchérissement pour le second semestre de 1918, recevront de l'Etat le remboursement du 25 % de leurs dépenses jusqu'à concurrence des sommes ci-après déterminées par catégories de bénéficiaires :

1^{re} classe : membres du corps enseignant recevant un traitement, haute-paie comprise, ne dépassant pas fr. 3800 pour 1918.

a) Mariés ou veufs ayant charges de famille, indemnité de fr. 40 par mois, plus fr. 15 par mois pour chaque enfant sans gain, né postérieurement au 30 juillet 1918.

b) Célibataires ou veufs sans charges de famille; indemnité de fr. 20 par mois.

2^e classe : membres du corps enseignant recevant un traitement, haute-paie comprise, de fr. 3801 à fr. 7000 pour 1918.

a) Mariés ou veufs ayant charges de famille, indemnité de fr. 20 par mois, plus fr. 15 par mois pour chaque enfant sans gain, né postérieurement au 30 juin 1900.

b) Célibataires ou veufs, sans charges de famille, indemnité de fr. 10 par mois.

Nous sommes reconnaissants envers le Conseil d'Etat pour les mesures qu'il vient de prendre; toutefois, nous regrettons que cet arrêté ne renferme pas la clause d'obligation. Il nous reste à souhaiter que toutes les communes, sans exception, entendent l'appel du Conseil d'Etat et y répondent dans la mesure la plus large possible.

H. L. G.

Neuchâtel. — Les autorités communales de Neuchâtel ont voté les allocations suivantes aux fonctionnaires, employés et ouvriers de la commune :

Fr. 25 par mois pour les célibataires;

Fr. 40 pour les mariés, veufs ou divorcés qui ont la charge exclusive d'un ménage, plus fr. 15 par mois et par enfant né dès le 1^{er} janvier 1908. Ces allocations sont payées mensuellement pour le II^e semestre de 1918.

Les membres du corps enseignant n'étant pas au bénéfice de cet arrêté, sur l'initiative du corps enseignant primaire, une assemblée commune des comités de la Société pédagogique neuchâteloise (section de Neuchâtel-ville), du corps enseignant secondaire, de ceux de l'école de commerce et de l'école d'horlogerie, assemblée présidée par notre toujours actif et dévoué collègue Fritz Hoffmann, décida de demander aux autorités communales que les membres des divers degrés d'enseignement soient mis au bénéfice des allocations déjà votées pour les fonctionnaires, employés et ouvriers de la commune.

Nous attendons avec confiance la réponse des autorités, qui, en toute équité, ne peut être qu'affirmative.

H. L. G.

A nos correspondants.

Nous devons renvoyer de nombreux articles de chronique. La publication tous les quinze jours, qui doit être continuée jusqu'à fin octobre, complique énormément la tâche de la Rédaction. Nous prions instamment nos correspondants de tenir compte, dans la rédaction de leurs articles, du peu de place dont nous disposons, et, à moins d'urgence absolue, de réserver leurs communiqués pour les numéros B.

Rédaction de l'*Educateur*.

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Le succès des livres de **MARDEN** est dû à ce qu'ils apprennent à l'homme à s'affranchir de tous les ennemis de son bonheur, de son ignorance, de ses défauts, ainsi qu'à échapper à l'esclavage du mal. Ils lui font découvrir les forces merveilleuses qui sont en lui et qui l'aident à s'élever au-dessus des soucis, de la crainte, de la tristesse, de tout ce qui le paralyse et l'affaiblit.

L'Attitude victorieuse	Fr. 5 —	Relié	Fr. 6 50
Les Miracles de la Pensée	» 5 —	»	» 6 50
Le Corps et l'Esprit	» 3 50		
La Joie de vivre	» 5 —	»	» 6 50
L'Influence de l'Optimisme	» 2 50	»	» 3 50
Le Succès par la Volonté	» 5 —	»	» 6 50
L'Employé exceptionnel	» 3 —	»	» 4 —



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe Lausanne

8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

LAUSANNE
École LEMANIA
Préparation rapide,
approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.
LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3
Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont
LAUSANNE

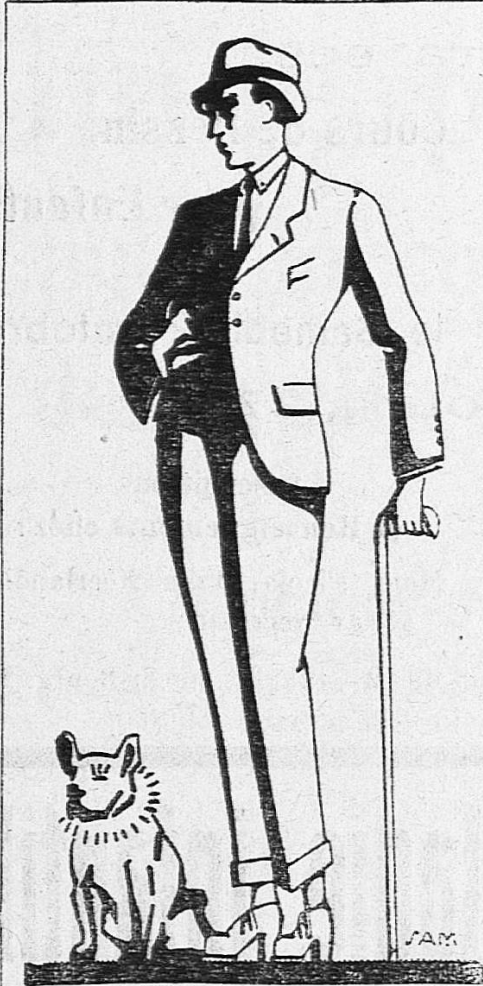
**MAISON
SPÉCIALE
de
VETEMENTS**

pour Messieurs et Enfants.

**UNIFORMES
Officiers**

Toute la
CHEMISERIE

10% au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}
RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux
OUTILLAGE COMPLET
FERRONNERIE & QUINCAILLERIE
Brosserie, nattes et cordages.
Coutellerie fine et ordinaire.
OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5% aux membres de S. P. R.

M^{ME} L. ARTUS

prof. de dessin à l'Institut J.-J. Rousseau

reprendra ses:

Cours pour adultes
sur

“Le Dessin au Service
des Educateurs”

le Samedi 12 octobre

Cours de Dessin

pour Enfants

le Samedi 12 octobre

rue de Bourg, 27.

Inscriptions

et Renseignements chez :

Mlle M. Privat, Villa Néerlandia,
19, av. Secrétan;

Inscriptions

et Renseignements chez :

Mme Nicola, Villa Néerlandia,
19, av. Secrétan;

ou du 7 octobre au 11 octobre, le matin de 12—12¹/₂ h., rue de Bourg, 27.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
ASCENSEUR CH^{LES} MESSAZ TÉLÉPHONE
14 Rue Haldimand

✻
PORTRAITS DE TOUS FORMATS

SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS

DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS

— Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS

MINIATURE, etc.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 191

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Guide pratique pour la conservation des fruits et légumes

par le

Docteur F. Porchet

Directeur de l'Ecole cantonale vaudoise d'Agriculture
et des Cours d'utilisation des fruits et légumes
organisés par le Département vaudois de l'Agriculture,
avec la collaboration du personnel enseignant à ces cours :

Mlle B. ROUFFY, Mme C. BLANC, M. F. PÉNEVEYRE

Un volume in-12: **Fr. 1.25**

Les difficultés créées par la guerre à notre ravitaillement nous imposent impérieusement **le devoir d'utiliser le plus rationnellement possible les denrées alimentaires produites en Suisse**, les fruits et légumes en particulier, car leur utilisation incomplète ou irrationnelle peut priver le pays d'une importante ressource alimentaire.

Le « Guide » que publie le directeur de l'Ecole cantonale vaudoise d'Agriculture a pour but de mettre aux mains des consommateurs, producteurs ou acheteurs, des renseignements généraux et des procédés pratiques leur permettant de collaborer utilement, pour leur part, à une utilisation aussi complète que possible de la prochaine récolte de nos vergers et jardins.

L'utilité incontestable de ce petit ouvrage clair et précis nous semble ainsi bien démontrée. Il vient à son heure et ne doit manquer dans aucun ménage.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à
queue

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖETISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIVRE ANNÉE — Nos 40-41.

LAUSANNE, 19-26 octobre 1918



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



Comité Central

La séance du Comité central de la S. P. R. qui devait avoir lieu le 27 octobre est ajournée **SINE DIE**, vu les mesures prises contre la grippe.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours :

INSTITUTRICES : **Oleyres** : Maîtresse de l'école semi-enfantine et travaux à l'aiguille pour maîtresse pourvue des brevets spéciaux : 1100 fr., logement, chauffage, jardin ou indemnité : 22 octobre. — **Cully** : Maîtresse d'école enfantine, 1100 fr., indemnité de logement et plantage de 250 fr. : quatre augmentations communales de 50 fr. tous les cinq ans de service dans le canton (maximum 200 fr.) : 22 octobre.

Enseignement primaire.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations suivantes :

INSTITUTEURS : MM. Bex Henri, à Dompierre sur Lucens ; Golay Georges, à La Coudre (L'Isle) ; Mottier Marc, à Villeueuve.

INSTITUTRICES : Mlles Reymond Lucie, à Morges ; Cuendet Marthe, à Bonvillars ; Bron Nelly, maîtresse d'école enfantine, à Blonay.

Les membres du personnel enseignant primaire pourront encaisser dès le 14 octobre, aux Recettes de district, un **à compte sur les augmentations de traitement pour années de service** du 2^{me} semestre 1918.

Cet à compte s'élèvera au montant de l'augmentation du 3^{me} trimestre. Toutefois, pour les membres du personnel enseignant qui changeaient de catégorie parce que parvenus à 6 ans, 9 ans, 12 ans, etc., au cours du dit trimestre, le surplus d'augmentation leur revenant pour la fraction de trimestre au taux nouveau leur sera réglé à la fin de l'année seulement, avec le 4^{me} trimestre.

Pour le district de Lausanne, le paiement s'effectuera à la Banque Cantonale Vaudoise sur présentation de la dernière attestation d'années de service délivrée par le Département, et pour le cercle de Sainte-Croix à l'Agence de la dite banque, à Sainte-Croix.

Les intéressés sont en outre invités à prendre note de ce qui suit :

1. Les membres du personnel enseignant qui doivent changer de poste en octobre ou au 1^{er} novembre toucheront l'augmentation à la Recette de district du lieu de leur nouveau domicile.

2. Ceux qui ont atteint 3 ans révolus dans le courant du 3^{me} trimestre 1918 ne percevront pas d'à compte.

3. Pour ceux qui auront démissionné dans le courant du 3^{me} trimestre, la contribution à la pension sera déduite de l'augmentation.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° d'Octobre : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — A travail égal, salaire égal. — Femmes députées : E. Gd. — Variété : Un essai d'éducation nouvelle au XVII^e siècle, Saint-Cyr et Mme de Maintenon, J. Gueybaud. — De ci, de là... — Notre Bibliothèque. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

Jeune instituteur

de la Suisse allemande, possédant d'excellents certificats. (Maturité suisse, instituteur primaire, diplômé)

cherche place

dans école, institut ou famille, pour se perfectionner.

Offres écrites sous chiffres O. F. 314 A. à Orell Füssli-Publicité, Bâle, Eisengasse 1. O.F. c. 4274 A.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 35, Lausanne		
	Draperies, Nouveautés pour Robes. Trousseaux complets. Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux. Escompte 10 0/0 au comptant.	

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Nouvelle édition :

PAUL JACCARD

Professeur à l'École polytechnique fédérale.

Cours élémentaire de Botanique

à l'usage de l'enseignement secondaire

Troisième édition.

Un vol. cartonné de 303 pages, avec 251 figures. Fr. 4.—

La nouvelle édition de ce Manuel que nous publions aujourd'hui a été mise en harmonie avec le plan d'étude général pour l'enseignement secondaire des sciences naturelles dans le canton de Vaud. Il comprend quatre parties distinctes, formant chacune un tout, et dont l'une ou l'autre, suivant l'âge des élèves auxquels on s'adresse, peut être développée de préférence.

La première, basée sur des observations et expériences faciles à faire, traite des fonctions principales des plantes : germination, respiration, nutrition, reproduction.

La seconde décrit les organes : racines, tiges, feuilles et fleurs, et leurs modifications.

La troisième envisage la vie sociale et individuelle des plantes. Elle comprend en particulier l'étude d'une cinquantaine de plantes parmi les plus caractéristiques des prairies, des champs, des forêts, des pâturages ou des marais.

La quatrième partie enfin, s'occupe de la classification des plantes et décrit sommairement les caractères les plus apparents des principales familles des plantes indigènes. Elle est complétée par un aperçu des plantes les plus utiles à l'homme.

Un effort réel a été fait pour l'illustration qui est très riche et comprend 251 figures, dont plusieurs sont des clichés originaux nouveaux.

L'Index alphabétique qui termine l'ouvrage permet de retrouver facilement les figures et les renseignements concernant une même plante, mais figurant dans des parties différentes du livre.